

Les personnels contractuels réunis le 8 février 2011 avec les organisations syndicales :

**CFDT (SGEN), CGT (FERCsup-SNTRS), CNT (FTE SR), FO (SDPREES),
FSU (SNESup-SNASUB), Solidaires, UNSA (SNPTES)**

LETTRE AUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ DE LYON 1

Nous vous adressons ci-dessous les revendications des personnels non titulaires de l'UCBL 1

Nous vous rappelons notre position concernant l'emploi statutaire dans la Fonction Publique :

L'emploi à l'Université doit rester statutaire car selon l'article 3 du statut de la Fonction Publique chaque emploi correspondant à un besoin permanent doit être occupé par un titulaire de la Fonction Publique d'Etat. **Un dispositif de titularisation devrait donc être ouvert à tous les agents non-titulaires** exerçant leurs fonctions dans le cadre d'un besoin permanent quelle que soit la nature et le financement de leurs contrats.

Vous savez que notre université a pris certains engagements vis à vis de la précarité sous la direction de son Président Lionel Collet, ces engagements faisant suite à une résolution du Congrès de Lyon1 en 2009 :

- **Renouvellement de tous les contrats d'avant 2009,**
- **Principe de résorption de la précarité.**

Nous vous demandons de répondre aux inquiétudes des personnels et de confirmer ces engagements :

- **Plan de création de postes pour intégrer tous les contractuels, ce qui implique l'ouverture de postes en 2011 en nombre suffisant pour toutes les catégories de personnel.**

Nous vous demandons, en guise de mesures transitoires, la sécurisation et l'amélioration de la situation des personnels contractuels :

- **Lorsque la titularisation immédiate n'est pas possible :**
 - **Le passage en CDI pour les agents en CDD qui le souhaitent et au plus tard après 6 ans d'ancienneté, sans restriction sur les changements de supports, de postes ou de type de contrat,**
 - **L'alignement de la situation de tous les contractuels en CDI et en CDD, sur celle des titulaires : progression de carrière, progression d'indices, accès aux primes, ...**
 - **La revalorisation des salaires des agents contractuels par la prise en compte de leur ancienneté dans le Service Public.**

Pour information voici quelques exemples de «pratiques» justifiant notre mécontentement :

- **Des contractuels en service à l'Université depuis plusieurs années n'ont jamais eu aucune revalorisation (CDI labo d'analyse, personnels ayant enchainé des CDD ...),**
- **Des salarié(e)s en CDD de catégorie C sont maintenu(e)s à un salaire minimum qui ne suit pas le coût de la vie.**
- **Des collègues des labos d'analyse en CDI -type CNRS- depuis 1977 se sentent oublié(e)s : promotion en attente, pas de changement d'échelon en 12 ans d'ancienneté pour certains d'entre eux.**
- **Lors d'un renouvellement de contrat de travail, on assiste même à des rétrogradations de catégorie inadmissibles (passage de B en C, voire de A en C) pour certains agents.**

Ne doutant pas que vous comprenez les préoccupations des personnels contractuels, nous souhaitons une réponse écrite à ces interrogations avant le 15 février, ainsi que l'exposé d'une position de principe lors du prochain CA du 15 février 2011.